

ASSEMBLEE GENERALE DU VBC HAUT-LAC LE 21.08.20

En raison de la situation sanitaire actuelle, le comité a pris la décision de tenir l'assemblée générale annuelle à huis-clos. En effet, l'article 27 de l'Ordonnance 3 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19) du 19.06.2020 prévoit explicitement la possibilité d'exercer ses droits par écrit alternative à une assemblée physique.

Pour ce faire, nous avons fait parvenir, au préalable, tous les documents nécessaires pour l'approbation ou non des points à l'ordre du jour.

L'assemblée est présidée par Katia Genolet et débute à 22h10 à huis-clos, en présence du comité du VBC Haut-Lac.

Contrôle des présences

Sont présentes ce soir Aude Cornut, Pauline Gex, Caroline Schmid, Aline Nonn, Ludmilla Delgado, Katia Genolet et Zélie Gex.

Lecture du rapport de la présidente et responsable technique

Katia Genolet, présidente, lit le rapport de volley de la saison 2019-2020.

Aline Nonn, responsable technique, lit les rapports de chaque responsable d'équipe (mini-volley, U13, U15-U17, F4, détente).

Lecture des comptes 2019-2020

Caroline présente les comptes 2018-2019 à l'assemblée. Les produits s'élèvent à Fr. 14'197.95, alors que les charges s'élèvent à Fr. 8'922.63. Les bénéfices s'élèvent donc à Fr. 5'275.32.

Les différents documents concernant les comptes sont à disposition si quelqu'un souhaite les consulter.

Lecture du rapport de vérification

Caroline Schmid présente le rapport des vérificatrices de compte, qui ont donné décharge à la caissière pour le transmettre lors de l'AG à huis-clos.

Lecture du budget 2020-2021

Le club a prévu comme budget 2020-2021 les montants suivants :

- Produits : Fr. 21'200.00
- Charges : Fr. 14'900.00
- Bénéfice de l'exercice : Fr. 6'300.00

L'assemblée accepte le budget 2020-2021 annoncé.

Elections/démissions du comité

Ludmilla Delgado démissionne du comité.

Divers

- Ajout au règlement du club de l'obtention obligatoire du papier de marqueur (voir annexe)

L'Assemblée Générale est levée à 22h40.

Par la secrétaire, Zélie Gex.

Annexe :

Règlement du VBC Haut-Lac

Article 3 Règlement des membres

[...]

Chaque membre licencié·e devra se former au marquage des matchs, dans le but d'obtenir la licence de marqueur·euse.

[...]